



Communiqué de presse – Lundi 18 novembre 2024

Ce lundi 18 novembre, Bruitparif fête son 20^{ème} anniversaire avec ses membres, ses partenaires et son équipe. L’occasion de célébrer les nombreux succès de cet observatoire régional du bruit, structure unique à bien des égards, et de se projeter dans l’avenir.

Doté d’une gouvernance collégiale, Bruitparif détient le record mondial du plus grand réseau urbain de mesure du bruit et s’est illustré par sa forte capacité d’innovation, qui lui a permis de concevoir, au fil des années, plusieurs générations de capteurs de bruit ainsi que de nouveaux outils d’évaluation, d’information et de sensibilisation pédagogique. Son action phare d’accompagnement des collectivités franciliennes a permis de produire les Cartes stratégiques de bruit (CSB) et les Plans de prévention du bruit dans l’environnement (PPBE) attendus jusqu’à présent, permettant à l’Île-de-France de ne pas être concernée par le recours de la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE) contre la France pour défaut de mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE¹. Tout cela avec une équipe aussi modeste que motivée.

La création de Bruitparif en 2004

Bruitparif est né en 2004. Dès 1999, la Région Île-de-France s’était impliquée dans l’accompagnement des communes pour la mise en œuvre de leurs plans d’action de lutte contre le bruit, et la même année, le contrat de plan État-Région prévoyait de créer un observatoire régional du bruit. À cette époque, l’idée était donc dans l’air, puisque le 13 février 2003, un colloque de l’association Île-de-France Environnement soutenait aussi la création d’un tel observatoire afin de disposer d’un outil indépendant de caractérisation des nuisances sonores, d’information et d’appui aux politiques de lutte contre le bruit. Début 2004, la Région Île-de-France vote le principe de mise en place de cet observatoire et le 29 septembre 2004, Michel Vampouille, alors Vice-Président en charge de l’environnement au Conseil régional, dépose en préfecture les statuts de l’association loi 1901 qui portera désormais le nom de Bruitparif. Bruitparif est constitué comme une structure collégiale avec une trentaine de membres fondateurs. En septembre 2005, l’équipe se met en place autour de sa directrice, Fanny Mietlicki.

Bruitparif aujourd’hui

Aujourd’hui, l’association a 20 ans et compte 107 membres. C’est le premier observatoire du bruit au monde à regrouper en son sein toutes les parties prenantes concernées par la lutte contre le bruit, ce qui favorise le dialogue tout en garantissant son indépendance :

¹ La mobilisation reste toutefois nécessaire pour que les travaux en cours respectent bien les délais imposés dans le cadre des 4^{ème} et 5^{ème} échéances de révision des CSB et des PPBE.

- L'État, ses services déconcentrés et ses agences (Préfecture de Région, Préfecture de police, DRIEAT, DGAC, ARS) ;
- Les collectivités avec la Région Île-de-France comme premier financeur, les 14 EPCI désignés autorités compétentes en matière de mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE, dont la Métropole du Grand Paris, des municipalités, dont la Ville de Paris, des établissements publics territoriaux et des départements (91, 94, 95) ;
- Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs ainsi que des personnalités qualifiées et des organismes professionnels experts ;
- Les acteurs économiques (gestionnaires d'infrastructures, industriels).

La raison d'être de Bruitparif est de contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore et à la lutte contre le bruit en Île-de-France. Pour cela, l'association s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'une vingtaine de personnes (17 salariés et 3 consultants), ainsi que sur un conseil scientifique constitué de neuf experts indépendants extérieurs.

Les actions de Bruitparif - voir encadré - se déclinent aujourd'hui selon quatre missions d'intérêt général (Observer, Comprendre, Accompagner, Sensibiliser) que l'association met en œuvre en s'appuyant sur ses six valeurs cardinales : expertise, impartialité, transparence, pédagogie, proximité, innovation.

Bruitparif développe ses actions avant tout dans le territoire francilien, mais apporte aussi son expertise aux niveaux national et européen à travers la participation à des groupes de travail et à des études ou par l'intermédiaire de coopérations et de partenariats. Enfin, Bruitparif est présent à l'international à travers son dernier-né, sa filiale Viginoiz, qui a vu le jour fin 2020 et qui lui permet de valoriser les innovations technologiques de l'association.

Une action saluée par ses membres

À l'occasion de la célébration du 20^{ème} anniversaire de Bruitparif, les membres de Bruitparif réunis en Assemblée générale et, en premier lieu, les trois premiers financeurs de l'association - la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et l'État - ont tenu à saluer la qualité du travail accompli par l'association.

Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France : « *En tant que premier partenaire de Bruitparif, la Région Île-de-France est mobilisée aux côtés de l'ensemble des membres de l'association pour améliorer le confort sonore des Franciliens. Elle vient de voter le premier plan régional de lutte contre le bruit, doté d'un budget de 100 millions d'euros et de 23 actions concrètes. Ce plan s'appuiera sur l'expertise de Bruitparif dont je tiens à saluer les 20 ans de travaux remarquables. Grâce à nos actions collectives, nous pouvons espérer, pour les 20 prochaines années, une Île-de-France où le bruit ne sera plus une fatalité.* »

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris : « *La lutte contre les nuisances sonores est un élément clé de l'amélioration du cadre de vie des 7,2 millions de métropolitains. Dès 2019, le Conseil Métropolitain a adopté à l'unanimité un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ambitieux, mettant notamment la priorité sur le financement de la résorption des Points Noirs du Bruit. Avec Didier Gonzales, conseiller métropolitain à la lutte contre les nuisances sonores, je tiens à saluer l'expertise de Bruitparif, présidé par Olivier Blond, qui nous accompagne au quotidien dans la mise en œuvre du PPBE métropolitain et dans l'évaluation de l'exposition au bruit des populations avec les cartes stratégiques du bruit. Bon anniversaire à Bruitparif !* »

Emmanuelle Gay, Directrice générale de la DRIEAT : « *Je tiens à saluer le rôle essentiel de Bruitparif, en matière de lutte contre les nuisances sonores, et le partenariat particulièrement solide et fructueux mis en place avec les équipes de la DRIEAT. L'expertise technique de Bruitparif, ses capacités d'observation, de modélisation, mais aussi de diffusion d'information et de pédagogie dans ce domaine complexe sont des atouts précieux sur lesquels l'État s'appuie dans la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des nuisances sonores. Bruitparif contribue ainsi en particulier à la mise en œuvre de la Directive européenne de 2002 sur le bruit, en réalisant les cartes de bruit stratégiques, pour une bonne partie du territoire francilien, et en apportant un appui à la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement, pour les infrastructures de transport terrestre et pour les agglomérations.* »

De futurs défis

L'anniversaire des 20 ans de Bruitparif est l'occasion de dresser un bilan mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives.

La première est d'ordre institutionnel. Il s'agit de renforcer l'assise de Bruitparif et d'obtenir une reconnaissance réglementaire de son rôle et du statut d'observatoire du bruit. *« Quand on regarde vers l'avenir, le premier enjeu sera celui de la consolidation de l'association, du passage à l'âge mûr, en quelque sorte. La quasi-startup bouillonnante et hyperactive doit se transformer en une structure plus solide, avec des financements et une équipe inscrite dans la durée. Pour cela, il faut une loi sur le bruit, comme il y en a eu une sur la pollution de l'air. Et il faut inscrire le rôle de Bruitparif dans cette loi, comme l'est celui d'Airparif pour la surveillance de la pollution de l'air. Il faut également renforcer notre écosystème, les liens avec les collectivités et les parties prenantes. »* déclare **Olivier Blond, Président de Bruitparif** et délégué spécial à la santé environnementale et à la lutte contre la pollution de l'air à la Région.

Car le soutien de tous sera nécessaire pour permettre à Bruitparif de mener à bien les grands projets de ces prochaines années. Les défis à relever sont en effet nombreux et se structurent autour de cinq grandes ambitions :

- À courte échéance (2025), obtenir l'homologation en métrologie légale du **radar sonore Hydre** et la généralisation, au niveau national, voire européen, du contrôle sanction automatisé des émissions des véhicules en conditions réelles de circulation : Cela pourrait apporter un changement majeur dans l'environnement sonore avec une diminution notable du bruit généré par les incivilités de certains motards ou conducteurs peu soucieux de la tranquillité publique.
- Tirer profit de l'intelligence artificielle (IA) pour développer la **reconnaissance de la nature des bruits**, en complément des techniques de localisation, afin de renforcer la capacité d'analyse et d'observation de Bruitparif.
- Faire évoluer drastiquement les **méthodes de modélisation du bruit** et améliorer la pertinence des cartographies produites à travers différents leviers :
 - Le passage à la cartographie dynamique : il s'agira d'un saut qualitatif majeur alors que les cartes réglementaires actuelles ne sont réactualisées que tous les 5 ans ;
 - la prise en compte de sources extérieures de bruit, autres que les transports : activités récréatives, grands chantiers... devront être intégrés dans les cartes de bruit afin de refléter plus fidèlement l'exposition au bruit de la population ;
 - l'assimilation des données issues de la mesure : jusqu'à présent les mesures de bruit sont utilisées pour vérifier que les modélisations ne sont pas trop éloignées de la réalité, il s'agira désormais de mettre en œuvre des techniques avancées permettant d'intégrer en amont les données de mesure dans les modélisations produites.
- Améliorer la caractérisation de l'**exposition au bruit des populations** en tenant davantage compte des caractéristiques de l'habitat et en intégrant les autres environnements d'exposition au bruit (dans les transports, sur le lieu de travail ou d'enseignement, dans les lieux de loisirs...) afin de disposer de données plus représentatives des expositions individuelles. De telles données sont nécessaires pour permettre de faire progresser les connaissances des effets du bruit sur la santé.
- Enfin, en matière d'accompagnement des politiques publiques, **passer du diagnostic au pronostic**, en développant une capacité de simulation prédictive de l'exposition au bruit sur la base de scénarios d'évolution des sources de bruit et des transformations urbaines.

Les 20 prochaines années de Bruitparif s'annoncent donc tout aussi riches et passionnantes que les 20 premières, avec toujours en ligne de mire l'amélioration de l'environnement sonore et de la santé des Franciliens.

Les 4 missions d'intérêt général et des exemples d'actions phares de Bruitparif

Observer

Grâce à ses innovations, son dispositif de mesure et à ses cartographies, Bruitparif permet de disposer d'informations fiables sur les niveaux sonores en Île-de-France et les expositions au bruit des Franciliens.

- **Des innovations technologiques dont le capteur « méduse » et le radar sonore « Hydre », brevetés et récompensés au concours des Décibel d'Or**
- **Plus de 200 stations permanentes de mesure** déployées en Île-de-France, ce qui constitue le plus grand réseau de mesure du bruit urbain selon le Guinness World Records. (rumeur.bruitparif.fr)
- **Des cartes du bruit des transports** produites à haute résolution spatiale, à 5m près, sur toute la zone dense de l'Île-de-France (carto.bruitparif.fr)

Comprendre

Bruitparif participe à des études scientifiques et à des projets de recherche appliquée afin de contribuer au développement des connaissances sur le bruit et sur ses effets sur la santé humaine, la biodiversité ou sur ses conséquences socioéconomiques.

- **Une grande enquête de perception** des nuisances sonores réalisée auprès de 3000 Franciliens tous les 5 ans
- **Une quantification des impacts sanitaires et du coût social du bruit**
- **La participation à des études épidémiologiques** (exemple : DEBATS, Brouhaha, Somnibruit...)

Accompagner

Bruitparif accompagne les acteurs dans la définition, l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques de prévention de l'environnement sonore sur le territoire.

- **La production de diagnostics territorialisés**
- **La réalisation d'une cartographie croisée des pollutions sonores et atmosphériques, en partenariat avec Airparif**
- **L'aide à l'élaboration des PPBE** (plans de prévention du bruit dans l'environnement) et des plans de lutte contre le bruit
- **Le suivi et l'évaluation de solutions mises en œuvre** (enrobés phoniques, abaissement de vitesse, modernisation des véhicules, des trains, des flottes d'aéronefs, modifications des procédures aéroportuaires, aménagements urbains...)

Sensibiliser

Bruitparif joue enfin un rôle d'information par la diffusion des données, des études et des informations sur l'environnement sonore en Île-de-France et la sensibilisation du grand public.

- **Un site internet et des plateformes expertes de consultation des données**
- **Un magazine trimestriel de référence « le Francilophone »**
- **Un indice de bruit grand public, l'indice Harmonica**, développé en partenariat avec Acoucity dans le cadre du projet européen LIFE Harmonica (prix du Best Life Environment Project)
- **Des dispositifs pionniers de sensibilisation aux risques auditifs** (mallette pédagogique Kiwi ? lauréate d'un Décibel d'or en 2016, actions de prévention de terrain lors de grands festivals ou d'événements)

Pour en savoir plus sur les 20 actions phares de Bruitparif mises en œuvre au cours de ces 20 ans :

[Lien vers le Francilophone spécial 20 ans](#)

Contacts presse

BRUITPARIF : 01 83 65 40 40 / 06 72 42 10 44, presse@bruitparif.fr